DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 novembre 2016

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3964-2016.
Hydro-Québec Distribution (HQD) Conditions de service d'électricité et frais afférents.
Phase 1 – Audience principale.
Réponse de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux commentaires B-0121 du 17 novembre 2016 d'Hydro-Québec Distribution (HQD) sur les sujets et budgets d'intervention.

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la réponse de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux commentaires B-0121 du 17 novembre 2016 d'Hydro-Québec Distribution (HQD) sur les sujets et budgets d'intervention au présent dossier.

SÉ-AQLPA désirent souligner que leur liste de sujets et budget proposés respectent de façon rigoureuse le cadre de leurs intérêts. **En effet, pour <u>chacun</u> des sujets énumérés dans notre liste de sujets C-SÉ-AQLPA-0010 du 11 novembre 2016, nous avons clairement spécifié et même indiqué en caractère gras l'aspect spécifiquement lié à nos thèmes d'intérêt que nous désirions aborder**. Dans certains cas, si nous avons mentionné d'autres sujets connexes, c'était uniquement dans le but d'attirer l'attention du tribunal sur la non-concordance de dispositions qui auraient logiquement dû être formulées de façon similaire aux CSÉ (par exemple : la période d'amortissement d'un ajustement de facture suite à la relève de la consommation mesurée par un compteur non communicant, comparativement à l'ajustement de facture qui survient dans d'autres circonstances).

De plus, nous avons **clairement énuméré les numéros des articles** sur lesquels nous désirons intervenir et, dans bon nombre de cas, **déjà explicitement exprimé nos recommandations prévues** (sous réserve de reformulation ou d'ajustement de celles-ci

lorsque la preuve et l'argumentation seront déposées). Hydro-Québec Distribution (HQD) semble implicitement reconnaître le caractère explicite de notre liste de sujets, puisqu'elle ne nous adresse aucun des reproches exprimés à un autre intervenant quant à la suffisance de précision de cette liste de sujets. **Dans sa lettre B-0121 du 17 novembre 2016, Hydro-Québec Distribution (HQD) a critiqué certains de nos sujets en se basant uniquement et erronément sur le seul titre ou thème général du groupe d'articles visés, mais sans répondre directement aux aspects très spécifiques et très détaillés des représentations prévues de SÉ-AQLPA sur ces articles, lesquelles, tel qu'indiqué ci-dessus, portent très explicitement sur nos sujets d'intérêt. Ces commentaires du Distributeur nous apparaissent donc injustes et ne correspondent pas à ce que SÉ-AQLPA proposent réellement.**

Comme il ressort de notre lettre C-SÉ-AQLPA-0010 du 11 novembre 2016, nos commentaires sur les parties II et III des CSÉ seront plus limités et modestes mais pas inexistants, car il existe certains enjeux de concordance et d'interaction (tant juridique que dans la logique) avec les autres parties quant aux enjeux spécifiquement liés à nos intérêts. **Hydro-Québec Distribution (HQD) accorde erronément une importance disproportionnée à cet aspect secondaire dans ses commentaires B-0121 du 17 novembre 2016, alors qu'elle ne commente que très légèrement les sujets principaux de notre intervention, sans s'adresser à leur contenu véritable tel qu'indiqué au paragraphe précédent de la présente.**

Enfin, tel qu'il ressort de la lettre B-0121 du 17 novembre 2016 d'Hydro-Québec Distribution (HQD) en page 1, le nombre d'heures d'analyse prévues (réparties entre trois analystes, chacun étant ciblé) est **du même ordre de grandeur, voire même inférieur**, au nombre d'heures d'analyse prévues par d'autres intervenants, lesquelles sont réparties entre moins d'analystes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le site *Internet* de la Régie.